

La Résidence Jean Borel est habilitée partiellement à l'aide sociale pour 15 places, la réactualisation de ces tarifs hébergement est fixée par arrêtée du Président du Conseil Départemental.

Pour les autres places, la réactualisation des tarifs hébergement est fixée dans la limite d'un taux fixé par arrête du Ministre chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles).

TARIFS HEBERGEMENT TTC (TVA en vigueur) applicables aux nouveaux entrants			
Tarifs Prix de Journée - Résidents +60 ans			
Chambre individuelle	71,50 €	<input type="checkbox"/>	Chambre double
			66,00 € <input type="checkbox"/>
Appartement	76,60 €	<input type="checkbox"/>	
Tarifs bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement / Prix de Journée			
Chambre individuelle	Résidents + 60 ans 58,05 €	<input type="checkbox"/>	Chambre double
			Résidents + 60 ans 57,41 € <input type="checkbox"/>
Appartement	Résidents + 60 ans 63,66 €	<input type="checkbox"/>	Résidents -60 ans 77,10 € <input type="checkbox"/>
Dépôt de garantie, versé à l'admission			
Chambre individuelle	2 176 €	<input type="checkbox"/>	Chambre double
			2 009 € <input type="checkbox"/>
Appartement	2 332 €	<input type="checkbox"/>	
Forfait hospitalier	20 €		<i>déduit en cas d'absence et sous conditions</i>
TARIFS DEPENDANCE TTC (TVA en vigueur) AU 01/05/2022 applicables uniquement aux personnes âgées de plus de 60 ans			
	GIR 1 - 2		20,01 € / jour
	GIR 3 - 4		12,83 € / jour
	GIR 5 - 6		5,44 € / jour
TARIFS PRESTATIONS ANNEXES TVA en vigueur			
Coiffeur - Pédicure :	Prestations proposées par un professionnel extérieur à l'établissement Les tarifs sont affichés dans l'établissement.		
Restauration Tiers :	Tarifs des prestations affichés à l'accueil et en salle de restauration		
<i>(invité, personne extérieure à l'établissement)</i>			
Autres prestations proposées par l'établissement			
Tarif unité téléphonique	0,15 €		Clef de la chambre
			28,99 €
Forfait déplacement	8,29 €		Marquage du linge
			80,00 €
Forfait long déplacement	0,4059 €/km		Cauton médaillon système
<i>par commodité, il sera appliqué 0,40 €/km dans la facture</i>			85,24 €
			<i>d'appel malade (sur indication médicale)</i>

Le résident - Nom et Prénom :
ou pour le résident, le représentant légal :
Nom et Prénom :
Date :
Signature :

Le Directeur
d'Etablissement :
Date
Signature :